

infos
inscriptions

• 20192020 •

Conservatoire
de l'Aveyron
musique
théâtre

INFORMATIONS GÉNÉRALES - PÉDAGOGIE

Le Conservatoire de l'Aveyron est un établissement d'enseignement artistique spécialisé. Il propose l'enseignement de deux spécialités : la Musique répartie sur quinze antennes et l'Art Dramatique sur l'antenne de Rodez-Agglomération.

En cursus diplômant, l'enseignement est organisé en plusieurs cycles, d'une durée moyenne de 3 à 5 ans chacun pour la Musique, de 1 à 2 ans chacun pour l'Art Dramatique.

Reprise des cours le **mercredi 11 septembre 2019**. Pour les vacances scolaires, départ après la fin des cours du samedi. **Fin des cours mardi 30 juin 2020 après les cours.**

■ Musique

- Le cursus diplômant propose un parcours comprenant :
 - la pratique collective (participation aux chœurs et/ou à des ensembles instrumentaux)
 - la formation théorique et culturelle : cours de formation et culture musicale
 - le cours individuel d'instrument ou de chant
- Le cursus non diplômant est accessible aux élèves ayant validé la fin du 1^{er} cycle, dans la limite des places disponibles et après accord du directeur pédagogique.
- L'inscription à la pratique collective seule pour les orchestres et les ensembles est accessible aux musiciens ayant une autonomie instrumentale suffisante (au minimum 2 ans de pratique). Elle est ouverte aux débutants pour la formation musicale, les chœurs adultes ou enfants, l'atelier Voix en scène.
- La pratique d'un deuxième instrument est possible uniquement en cursus diplômant, à condition d'avoir intégré le 2^{ème} cycle en premier instrument et formation musicale, après avis favorable du directeur pédagogique. Cette pratique est possible dans la limite des places disponibles.

■ Art Dramatique

- La formation à l'Art Dramatique est organisée en 3 cycles d'enseignement et peut conduire à l'obtention du Certificat d'Etudes Théâtrales. Elle s'inscrit en complémentarité des formations dispensées dans le département de l'Aveyron par les ateliers et clubs théâtre.
- Description de la formation :
 - Découverte du répertoire théâtral : théâtre contemporain francophone et international, répertoire classique
 - Travail dramaturgique historique et théorique
 - Travail transversal avec les élèves des classes de chant ou de musique
- Atelier éloquence : exercices pour une meilleure prise de parole en public grâce aux outils du théâtre. Il s'adresse aux lycéens, aux étudiants et toute personne, amenée à présenter publiquement un examen oral, un projet, à passer un entretien d'embauche ou à tenir un discours.
- L'enseignement du théâtre est accessible à partir de l'âge de 15 ans après entretien pour évaluer la motivation de l'élève.
- En parallèle du cursus diplômant, un atelier de sensibilisation est accessible aux ados à partir de 13 ans. Il propose une initiation au cursus.

DROITS D'INSCRIPTION

- Les droits d'inscription au Conservatoire sont délibérés par le Comité Syndical qui représente les collectivités adhérentes au Syndicat Mixte.

■ Engagement Annuel

- Les droits d'inscription au Conservatoire sont forfaitaires et annuels, couvrant de façon globalisée l'ensemble de la formation ; sauf cas particuliers limitativement prévus par délibération du Comité Syndical. Toute année commencée est due en entier.

Une majoration de 5% sur le montant dû est appliquée à l'issue du deuxième rappel de paiement demeuré infructueux.

■ Modalités de Paiement

- Versement d'un chèque d'acompte non remboursable de 25€ par élève au dépôt du dossier
- Paiement :
 - par prélèvement automatique (en 8 mensualités, le 10 du mois, de novembre 2019 à juin 2020)
 - en 3 échéances au 15 octobre 2019, 14 janvier, 15 avril 2020 (par espèces, chèques, pass loisirs MSA, chèques vacances ou action sociale CE)



MODULATION SELON LES REVENUS

■ Calcul du Quotient Familial

- Les droits d'inscription sont modulés en fonction des revenus de la famille. Prenant en compte le quotient familial, un coefficient est appliqué au droit d'inscription :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	TRANCHE	COEFFICIENT
QFM inférieur à 150	1	tarif social forfaitaire
QFM de 151 à 300	2	0,9
QFM de 301 à 500	3	0,95
QFM de 501 à 700	4	0,975
QFM de 701 à 1250	5	1
QFM de 1251 à 1500	6	1,035
QFM de 1501 à 1750	7	1,075
QFM de 1751 à 2000	8	1,125
QFM de 2001 à 3000	9	1,225
QFM de 3001 à 4500	10	1,275
QFM de 4501 et au delà	11	1,3

- Vous pouvez estimer vos droits d'inscription en ligne grâce au simulateur de tarif sur le site internet du Conservatoire : www.crd-aveyron.fr
- L'avis d'imposition à fournir est celui de 2018 sur les revenus 2017 :
 - l'avis d'imposition unique du foyer fiscal (*marié(s) – pacsé(e)s / veuf(ve)*)
 - l'avis d'imposition des 2 redevables (*vie maritale*)
 - l'avis d'imposition du redevable qui déclare à sa charge l'enfant inscrit au conservatoire (*célibataire / séparé(e)-divorcé(e)*)



DROITS D'INSCRIPTION FAMILLES

■ Politique Familiale

- Les droits d'inscription sont dégressifs, en fonction du nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire, du plus âgé au plus jeune : rang 1 à rang 3 et +. Dans le cas d'une famille où adultes et enfants seraient inscrits, tous les adultes de la famille sont en rang 1. Le premier enfant de cette famille est alors facturé en rang 2, le second enfant en rang 3, etc...

ÉLÈVES D'UNE MÊME FAMILLE

ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
Jardin musical, éveil, chœur d'enfants, pratique collective seule	200 €	150 €	50 €
Cursus diplômant ou cursus non diplômant	450 €	320 €	75 €
Théâtre	200 €	150 €	50 €
ADULTE			
Pratique collective seule	250 €		
Cursus diplômant ou cursus non diplômant	500 €		
Théâtre	250 €		

■ Tarif Social Forfaitaire

- Un tarif social forfaitaire est accessible, quelle que soit l'activité pratiquée, aux élèves dont la famille a un quotient familial inférieur à 150, aux bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'aide au retour à l'emploi. Fournir l'avis d'imposition ou l'attestation CAF la plus récente pour le RSA, l'AAH, l'ASS, l'ARE.

ENFANT	140 €
ADULTE	200 €

ÉLÈVES D'UNE MÊME FAMILLE - TARIF SOCIAL

ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
Jardin, éveil, chœur, pratique collective seule, théâtre	140 €	105 €	35 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	140 €	105 €	35 €
ADULTE			
Pratique collective seule	200 €		
Cursus diplômant ou non diplômant	200 €		

AUTRES INFORMATIONS TARIFAIRES

■ 2^{ème} Discipline de Musique

- La pratique d'un deuxième instrument est possible uniquement en cursus diplômant, à condition d'avoir intégré le 2^{ème} cycle en premier instrument et formation musicale, après avis favorable du directeur pédagogique. Cette pratique est possible dans la limite des places disponibles. La commission d'accord se réunit tous les ans, début novembre.

ENFANT	150 €
ADULTE	165 €

■ Pratique de 2 spécialités : Musique & Théâtre

- Un élève inscrit simultanément en musique et théâtre règlera :
 - le droit d'inscription musique
 - le droit d'inscription théâtre avec 30% de réduction appliqué sur le tarif du rang 1

■ Location d'instruments

- Sous réserve des disponibilités, possibilité de location d'instruments : 30 € par trimestre (renseignements auprès du secrétariat de l'antenne de Rodez-Agglomération : 05 65 47 83 40)

■ Élèves issus de Collectivités non Adhérentes

- Aux côtés du Conseil Départemental, des communes et groupements de communes contribuent financièrement au fonctionnement du Conservatoire, en adhérant au Syndicat Mixte du CRDA. Une priorité d'inscription est donc donnée aux élèves issus de ces collectivités qui bénéficient de tarifs subventionnés.
- Les autres élèves sont admis au Conservatoire en fonction des places disponibles, et doivent s'acquitter d'un complément tarifaire, établi en fonction de la population de leur commune de résidence.

COMPLÉMENT AUX DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ÉLÈVES ISSUS DE COLLECTIVITÉS NON ADHÉRENTES

POPULATION LÉGALE DE LA COMMUNE (SOURCE INSEE)	MONTANT FIXE PAR FAMILLE
Population en dessous de 3000 habitants	290 €
Population entre 3001 habitants et 5700 habitants	330 €
Population entre 5701 habitants et 7000 habitants	520 €
Population supérieure à 7000 habitants	625 €

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

À RAMENER SUR VOTRE ANTENNE LORS DES PERMANENCES D'INSCRIPTION

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

Formulaire d'inscription ou de réinscription « daté et signé » Pour les réinscriptions : compléter et/ou mettre à jour si nécessaire les informations personnelles (ex : changement d'adresse prévu, niveau et/ou établissement scolaire pour l'année scolaire 2019-2020, etc.).	☐
Chèque d'acompte de 25 € par élève (frais de dossier) libellé à l'ordre du Régisseur du CRDA, 1 seul chèque par famille (25 € X nombre d'élèves)	☐
Photocopie intégrale de l'avis d'imposition 2018 portant sur les revenus 2017. En l'absence d'avis d'imposition, les droits d'inscription sont calculés sur la tranche la plus haute (coefficient 1,3).	☐
Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (la tarification dépend de la commune de résidence) (quittance de loyer, contrat de location, factures de gaz, EDF, de tél fixe ou portable).	☐
Dans le cas d'une demande d'inscription en cursus non diplômant : Fournir un courrier motivant les raisons de cette demande.	☐
Une photographie d'identité récente par élève, dans le cas d'une 1^{ère} inscription Précisez le nom et le prénom au dos de la photo. (possibilité de nous l'adresser par mail à contact@crd-aveyron.fr en nous indiquant votre antenne d'inscription)	☐
Si choix de paiement par prélèvement automatique pour les nouvelles inscriptions : > Joindre 1 RIB (au format IBAN BIC) et le formulaire ci-dessous daté et signé	☐



DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE - MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
 Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

NOM DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Mme ☐ Mr ☐

Nom, prénom du redevable :

Adresse :

Code Postal: Ville :

Nom(s) et Prénom(s) de(s) élève(s) :

Antenne :

À : Le

Signature :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 62 ZZZ 593892

NOM DU CRÉANCIER

Conservatoire de l'Aveyron
 5 Place Sainte-Catherine
 12 000 RODEZ
contact@crd-aveyron.fr

ASSUREZ-VOUS que votre adresse est bien renseignée afin que la confirmation de l'installation de votre prélèvement, votre numéro de mandat et votre échéancier de règlement puissent vous être envoyés.

RÉINSCRIPTIONS

du 06 au 29 mai 2019

calendrier des permanences sur www.crd-aveyron.fr

INSCRIPTIONS

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

du 24 juin au 04 juillet 2019

calendrier des permanences sur www.crd-aveyron.fr



www.crd-aveyron.fr

Direction Départementale

5 place Sainte-Catherine - 12000 RODEZ

☎ 05 65 73 80 30 - 🌐 contact@crd-aveyron.fr

